

TROP C'EST TROP !!! Suppression d'un poste d'infirmière à l'ÉREA

Le Gouvernement avait annoncé que les postes infirmiers dans les établissements scolaires étaient une de leur priorité et des créations de postes étaient annoncées pour les prochaines années.

Quelles ne furent donc pas notre stupeur et notre consternation, alors que le mouvement des mutations était en cours, de voir soudainement disparaître le second poste de l'ÉREA Éric Tabarly de la liste des postes vacants ! Et non, ce n'était pas un bug informatique, ce poste venait bien d'être définitivement supprimé par le rectorat et ce, dès la rentrée 2024/2025 !

La création de postes, à moyens constants, entraîne la suppression de postes dans certains départements jugés non prioritaires par le Rectorat pour renflouer l'effectif infirmier dans d'autres départements ! Ce poste supprimé, nous le perdons définitivement, il va être affecté dans le 37 ou le 45 !

C'est cela l'équité ? A quoi devons-nous donc nous attendre dans les prochaines années ?

Depuis des années, il nous a été répété que l'Indre était sur-doté en infirmiers scolaires par rapport aux autres départements de l'Académie... En quoi d'ailleurs ?

Si nous tenons compte uniquement des nouveaux barèmes de 1 infirmier pour 2000 élèves nous sommes effectivement sur-dotés ! Compte tenu de la baisse des effectifs depuis plusieurs années, peu de collègues de l'Indre ont 2000 élèves en charge, il y a donc vraiment beaucoup, beaucoup trop d'infirmiers dans le département !

Mais... C'est sans tenir compte de la réalité du terrain et sans prendre en compte la ruralité qui caractérise notre département. Sans tenir compte de l'offre de soins qui se réduit comme peau de chagrin depuis des années à tel point que la santé à 2 vitesses fait partie de notre quotidien ! Sans tenir compte que nous souffrons aussi de l'effet Covid à retardement avec des élèves qui vont de plus en plus mal psychologiquement, preuve en est faite avec le rapport sur la santé mentale des jeunes ! Sans tenir compte du fait que ces phénomènes sont encore amplifiés par notre isolement et l'absence de structures de soins adaptées et accessibles dans des délais raisonnables !

Pour toutes ces raisons, cette suppression de poste dans un établissement spécialisé pour des élèves en souffrance demeure incompréhensible et injustifiable à notre niveau !

Nous sommes 30 infirmiers sur le département de l'Indre + 1 infirmière à la DSDEN : 10 infirmiers ont à leur charge chacun 2 collèges et 2 secteurs d'écoles qui y sont rattachés / 7 infirmiers 1 collège + 1 secteur dont des REP et REP+ / 7 infirmiers seuls en lycée avec internat / 6 infirmiers en postes doubles en lycée dont l'ÉREA qui jusqu'à cette année avait 2 postes pour pouvoir couvrir la plus grande plage horaire de présence afin de pouvoir répondre aux demandes des élèves à besoins particuliers qu'il accueille.

Nous n'avons plus de médecin scolaire dans le département depuis maintenant 12 ans. Nous avons même été pionniers de cet état de fait puisque nous étions alors le seul de France (ce qui n'est malheureusement plus le cas) : sur-dotés ? À voir...

C'est vers cela que nous tendons ?

Notre département va-t-il devenir la source principale de remplacement des autres départements plus riches en élèves ? Des décisions nous concernant vont-elles continuer à être prises par 2 ou 3 personnes réunies en groupe de travail sans que personne ne daigne nous en avertir, échanger avec nous ou nous proposer de réfléchir à des alternatives justes et équitables en tenant compte de TOUS les paramètres en jeu ?

Pourtant le travail est fait et bien fait par toutes les infirmières de l'Éducation Nationale dans l'Indre ! Malgré l'absence de médecin scolaire, les élèves sont suivis, les dépistages sont effectués : toutes les statistiques annuelles le montrent.

Alors on continue à nous maintenir la tête sous l'eau et tant pis si nous nous noyons !

Trop, c'est trop !!! Nous ne l'acceptons pas !

Une demande d'audience auprès du DASEN a été faite le 15/04/2024, celle-ci n'aura lieu que le 25/06/2024. Nous nous réservons maintenant le droit de mener des actions de protestation.

Christelle DOUCET, Secrétaire Départementale SNICS-FSU 36



Fédération
Syndicale
Unitaire

CHATEAUROUX CTC

P4

LA POSTE
Dispense de timbrage

Bulletin de la section n°: 132

Déposé le : 13 Juin 2024
A distribuer avant le :
19 Juin 2024

34 Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX Tel : 07 88 71 46 63 Mail : fsu36@fsu.fr

Site internet: <http://fsu36.fsu.fr/> FB : FSU 36

EDITO

En arrivant en tête du scrutin avec près de 40% et 9,6 millions de bulletins, l'extrême droite atteint un niveau inédit dans ce type d'élections, confirmant la dangereuse progression d'une idéologie politique incompatible avec les valeurs démocratiques, les revendications portées par la FSU et plus largement l'ensemble du mouvement syndical.

Les politiques, les idées et les pratiques de l'extrême droite fragmentent la société et ont des effets délétères sur le débat public. Qu'il s'agisse de l'emploi et du travail, des luttes contre les discriminations, de la vie dans des territoires fortement soumis aux inégalités, dans les services publics, à l'école comme dans les universités... les politiques xénophobes, antisociales et violentes à l'égard des plus démunies n'épargnent aucun secteur de la société.

LA FSU, qui refuse la « banalisation d'un racisme quotidien mais aussi les conséquences désastreuses des politiques économiques et sociales menées », indique prendre « toute sa part dans la construction de l'unité au côté de la société civile organisée. Elle y porte ses propositions pour contribuer à bâtir une alternative sociale, féministe et écologiste aux

antipodes de ce que portent l'extrême droite ainsi que les politiques néolibérales qui font son terreau depuis des années » .

Avant cela le gouvernement de Macron avait accéléré les réformes, notamment dans la fonction publique et l'éducation nationale (réformes proches pour certaines du programme du RN de 2022...). Réformes de la voie pro, choc des savoirs, recrutement des enseignants, réforme de la formation initiale et continue des enseignants, réforme du statut du fonctionnaire et réforme de l'assurance chômage. Elles sont toutes refusées par l'ensemble des fonctionnaires et leurs représentants.

C'est pour cette raison que la FSU, associée à la CGT, Solidaire et FO, a refusé de rencontrer le ministre Guérini.

SOMMAIRE :

- Page 1 : Edito
- Pages 2-3 : Le coût de la santé en France : solidarité ou chacun pour soi ?
- Page 3 : Réforme « Choc des savoirs »
- Page 4 : Suppression d'un poste d'infirmière à l'ÉREA Trop c'est trop

FSU 36 Bulletin de la section de l'Indre, n° 132 Juin 2024 - Trimestriel
/ Prix : 1€ - Directeur de publication : R. TRIPON
Imprimé par nos soins - N° de commission paritaire : 0725S07427
ISSN : 1165-8908- Routage 206/ DEOLS CHTX PPDC

Le coût de la santé en France : solidarité ou chacun pour soi ?

« La santé des entreprises passe avant celle des particuliers ». On le voit aux exonérations et allègements de cotisations sociales accordés aux premières, comparés aux franchises et forfaits médicaux que doivent payer de leur poche les seconds, quand toutefois ils peuvent trouver un médecin et les médicaments qu'il leur prescrit** ! Et pourtant, la bonne santé des particuliers ne permet-elle pas aux entreprises de disposer de salarié.es en état de travailler ?

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Les dépenses totales de santé (année 2022) représentent près de 12% du PIB en France (4600€ par habitant), dont 75% pour les soins « courants » (moitié hôpital ; moitié consultations, médicaments, biens médicaux, ...). Le quart restant recouvre les soins de longue durée (16%), la prévention, et la gouvernance du système de santé.

QUI PAIE ?

- La branche maladie de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire nous, à hauteur d'environ 75%, essentiellement par le biais de la « CSG » (Contribution Sociale Généralisée).
- Les organismes complémentaires de santé (mutuelles, instituts de prévoyance, assurances), c'est-à-dire nous, à hauteur d'environ 13%.
- L'État, c'est à dire nous, à hauteur d'environ 3%.
- Et nous, pour le reste, qu'on appelle « RAC » (Reste à Charge), à hauteur d'environ 9%.

NOUS ? Mais il y a plusieurs types de « nous » !

Dans le cadre de la Sécurité Sociale, « nous » recouvre la phrase « Chacun paie selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins ». La solidarité joue à plein, merci au « CNR » (Conseil National de la Résistance).

Dans le cadre des Organismes Complémentaires, « nous » est diversifié : chacun, au fil des années, est obligé de payer selon son âge, et selon les prestations proposées (il y a plusieurs dizaines de « tranches » à la MGEN !). C'est nettement moins solidaire !

Dans le cadre de l'État, « nous » est aussi diversifié, selon les impôts directs (impôt sur le revenu, solidaire), ou indirects (taxes dont la TVA, pas solidaire du tout, qui rapporte à l'Etat plus que l'Impôt sur le Revenu !).

Dans le cadre du Reste à Charge, solidarité zéro, « nous », c'est « chacun pour soi, tant pis si t'es malade » !

Y AURAIT-IL UNE SOLUTION GLOBALE PLUS SOLIDAIRE ?

Bien sûr, c'est le premier cadre, unique, celui que la FSU revendique, le 100% des soins prescrits pris en compte par la branche maladie de la Sécurité Sociale*** ! Il existe déjà à 90% en Alsace-Moselle !

Même la Cour des Comptes dit que les Organismes Complémentaires de Santé coûtent trop chers en frais de gestion rapportés au montant des prestations accordées (5 fois plus que notre sécu !).

Les inégalités en matière de santé seraient ainsi fortement réduites : aujourd'hui le pourcentage du revenu consacré aux cotisations des complémentaires santé est de 2% chez les 10% les plus riches, 8% chez les 10% les plus pauvres ; 4 millions de français.es n'ont pas de complémentaire santé, leur revenu étant au-dessus du plafond permettant de bénéficier gratuitement de la « CSS » (Complémentaire Santé Solidaire), et insuffisant pour « se payer » une complémentaire santé ! Et tous les aspects négatifs de la « PSC » (Protection Sociale Complémentaire) en cours de réalisation, ministère par ministère, disparaîtraient ? Nous en reparlerons !

* selon Philippe Batifoulier, membre des Économistes Atterrés, intervenant au stage FSU des 13 et 14 mai 2024

** Près d'un tiers des médicaments prescrits se trouvent momentanément indisponibles dans les pharmacies, des laboratoires préférant les vendre dans des pays où le prix de vente n'est pas plafonné. Par exemple, l'État a été « contraint » d'accepter de la part de 13 laboratoires la hausse de 10% de l'amoxicilline afin que soit garanti l'approvisionnement en France de cet antibiotique, le plus utilisé !

*** Un syndicat de médecins, le « SMG » (Syndicat de la Médecine Générale), est, selon leur expression, pour « l'Assurance Maladie Obligatoire Universelle Remboursant à 100% ».

Daniel Clémente.

Réforme « Choc des savoirs »

Comme prévu, la réforme « Choc des savoirs » est en train de faire sombrer les collègues publics dans le même marécage que la réforme des lycées de 2019, en y ajoutant l'odeur nauséabonde du tri social pour les élèves.

Groupes de niveaux en 6ème et 5ème, DNB barrière, tri des élèves dès le primaire sur la base des évaluations nationales hors-sol, nouveaux programmes, autant de mesures qui, si elles sont mises en place telles qu'elles ont été imaginées par le gouvernement, vont engendrer une dégradation massive des apprentissages pour les élèves, et des conditions de travail pour les personnels de l'École publique.

Les groupes de niveaux (qui ne disent pas leur nom dans l'arrêté du 15 mars, même si, à lire leur organisation, on voit bien qu'ils n'ont perdu que leur dénomination, mais en rien leur nature), qui sont une aberration pédagogique (c'est l'hétérogénéité maîtrisée qui permet au plus grand nombre de progresser) et sociale (ce sont hélas encore les élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées qui sont scolairement les plus fragiles) sont devenus le point qui cristallise le refus véhément des personnels, mais aussi, hélas, la plus forte pression de la part de l'institution.

Alors que le Code de l'éducation, texte ayant la plus haute place dans la hiérarchie des normes concernant l'Éducation nationale, indique bien que c'est le Conseil d'Administration d'un EPLE qui décide, dans le respect des textes, de l'organisation des enseignements en classes et groupes, ainsi que de la répartition de la dotation, des établissements se voient en ce moment refuser le droit de vote sur ces sujets en CA. Des IPR et des chefs d'établissement tentent de mettre la pression sur les équipes en leur prédisant que leur projet d'organisation sera retoqué par la DSDEN ou le Rectorat, et qu'il n'est donc pas possible de le présenter en CA. **Toutes ces mesures d'intimidation, qui finissent par être à la limite de la légalité, montrent deux choses qui tendent à faire réfléchir :** Un, l'institution est bien consciente du rejet massif de cette réforme par l'ensemble de la communauté éducative et tente d'étouffer dans l'œuf les soulèvements car elle sait bien qu'il suffirait que l'une d'entre elles soit couronnée de succès pour qu'elle soit suivie comme une traînée de poudre, partout ou presque. Et deux, des agents de l'État sont prêts à tordre un tantinet le cou à la législation et à faire fi des règles pour faire avancer cette réforme. Pour suivre des consignes. Quand bien même certains avouent en aparté qu'ils ne sont pas pour. Ce constat, au vu de l'actualité politique et des menaces qui planent chaque jour un peu plus sur notre démocratie, a de quoi terrifier.

S'il en était besoin, **c'est une raison supplémentaire de poursuivre à tout prix la lutte contre cette réforme,** qui dessine les contours d'une école à deux vitesses, dans laquelle le vivre ensemble et le respect de tous sera chaque jour piétiné par l'organisation d'un tri social inacceptable, et dans laquelle sera acté le refus d'une chance égale donnée à tou·te·s pour devenir des citoyen·ne·s émancipé·e·s et étayé·e·s au mieux et le plus longtemps possible dans l'acquisition de compétences, de connaissances et de culture communes.